ABM LOGITICS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 45 RUE CROZATIER 75012 PARIS
RCS CRETEIL : 931735179
Au capital de 10000€

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01.11.2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 01.11.2025

A PARIS

L'associé Unique de **ABM LOGITICS**
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 45 RUE CROZATIER 75012 PARIS
RCS CRETEIL : 931735179
Au capital de 10000€

divisée en 1000 parts de 10 € chacune, possédant ainsi 1000 parts, soient plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **M ELFILALI Abdelali**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de siège social et mise à jour des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous documents nécessaires

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Changement de siège et mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale, DECIDE de changer l'adresse du social au : 45 RUE CROZATIER 75012 PARIS et de décide de mettre à jour les statuts avec la nouvelle adresse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

